



**Commune de
RIVES-D'AUTISE**
Nieul sur l'Autise et Oulmes

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

Secrétaire de séance : Marlène NALLET.

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 14 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Logement communal 4 rue des Maléons – contrat de location
- Acquisitions foncières : terrains consorts TROUVE à Nieul sur l'Autise
- Fixation d'un loyer mis à disposition de Mme Carole HENRY pour le local du 12 place du forail.

2022-04-01 à 2022-04-05 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Budget Général, Budget du Vignaud, Budget Lotissement Les Courlis, Budget Lotissement Les Ecluzis, Budget Lotissement Les Roches Blanches.

Mr BOSSARD, Maire, quitte la séance lors des votes des comptes administratifs et Mme MOINARD en assure la présidence.

2022-04-06 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE de RIVES-D'AUTISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'ADOPTER le compte administratif communal de RIVES-D'AUTISE de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat reporté	- 252 129.25 €	+1 151 766.08 €
Dépenses 2021	968 819.18 €	1 709 564.62 €
Recettes 2021	991 803.30 €	2 065 057.66 €
Résultat de clôture	- 229 145.13 €	1 507 259.12 €
RAR Dépenses	901 847.97 €	
RAR Recettes	605 276.80 €	
RESULTAT	-525 716.30 €	1 507 259.12 €

2022-04-07 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CENTRE DU VIGNAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'ADOPTER le compte administratif du Centre du Vignaud de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2021	17 105.82 €	125 537.42 €
Recettes 2021	948.00 €	144 637.71 €
Résultat reporté	-33 979.14 €	12 821.64 €
RESULTAT	17 821.32 €	31 921.93 €

2022-04-08 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOTISSEMENT LES COURLIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'ADOPTER le compte administratif lotissement Les Courlis de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2021	0.00 €	- 52 560.09 €
Recettes 2021	47 480.12 €	7 828.73 €
Résultat reporté	-47 480.12 €	44 731.36 €
RESULTAT	0.00 €	0.00 €

2022-04-09 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOTISSEMENT LES ECLUZIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ADOPTER le compte administratif lotissement Les Ecluzis de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2021	-80 000.00 €	-109 254.12 €
Recettes 2021	107 595,92 €	177 351.02 €
Résultat reporté	-27595,92 €	-68 096.90 €
RESULTAT	0.00 €	0.00 €

2022-04-10 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOTISSEMENT LES ROCHES BLANCHES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ADOPTER le compte administratif lotissement Les Roches Blanches de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2021	11 730.00 €	-11 730.00 €
Recettes 2021	0.00 €	11 730.00 €
Résultat reporté	0.00 €	0.00 €
RESULTAT	-11 730.00 €	0.00 €

2022-04-11	AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 - COMMUNE de RIVES-D'AUTISE
-------------------	---

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement (1068) : 525 716.30 €
- Report en fonctionnement (002) : 981 542.82 €
- Report en investissement (001) : -229 145.13 €.

2022-04-12	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'APPROUVER les taux comme indiqué ci-dessous :

Taxe foncière bâti : 35.44 %

Taxe foncière non bâti : 51.77 %.

2022-04-13	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal avec les restes à réaliser 2021, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
002 - Excédent reporté	981 542,82 €	011 - Charges à caractère général	495 550,00 €
013 - Atténuations de charges	17 500,00 €	012 - Charges de personnel	779 000,00 €
70 - Produits des services	146 150,00 €	014 – Atténuation de produits	1 000,00 €
73 - Impôts et taxes	883 130,00 €	65 – Autres charges de gestion courante	199 500,00 €
74 - Dotations et participations	768 644,00 €	66 – Charges financières	10 000,00 €
75 - Autres produits de gestion cour.	48 000,00 €	67 – Charges exceptionnelles	3 000,00 €
76 – Produits financiers	4,00 €	68 – Dotations aux provisions	5 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	8 640,00 €	022 – Dépenses imprévues	100 000,00 €
		023 - Virement en investissement	1 240 560,82 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	10,000.00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	30 000,00 €
TOTAL	2 863 610,82 €	TOTAL	2 863 610,82 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	685 716,30 €	001 – Déficit d'investissement reporté	229 145,13 €
13 - Subventions d'investissement	708 276,80 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	104 157,82 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	400 550,00 €	20 - Immobilisations incorporelles	14 122,00 €
21 – Immobilisations corporelles	66 428,40 €	204 – Subventions équipements versées	260 000,00 €
024 – Produit des cessions immos	1 000,00 €	21 – Immobilisations corporelles	370 473,30 €
		23 – Immobilisations en cours	2 044 634,07 €
		27 - Immobilisations financières	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 240 560,82 €	020 - Dépenses imprévues	100 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	30 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	10.000,00 €
TOTAL	3 132 532,32 €	TOTAL	3 132 532,32 €

2022-04-14 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET VIGNAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe du Vignaud, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
70 - Produits des services	90 000,00 €	011 Charges générales	134 950,00 €
75 - Autres produits	90 351,00 €	012 - Charges de personnel	50 742,49 €
77 – Produits exceptionnels	2 600,00 €	65- Charges de gestion courante	2 000,00 €
		66 - Charges financières	1 103,28 €
002 - Excédent antérieur	31 921,93 €	67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
		68 – Dotations aux provisions	500,00 €
		023 - Virement en investissement	21 267,20 €
		042 – Opérations ordre entre sections	3 309,96 €
TOTAL	214 872,93 €	TOTAL	214 872,93 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
001 – Excédent reporté	17 821,32 €	16 - Emprunts de dettes assimilées	22 398,48 €
		21 - Immobilisations corporelles	5 000,00 €
021 - Virt de fonctionnement	21 267,20 €	23 – Immobilisations en cours	15 000,00 €
042 – Opérations ordre entre sections	3 309,96 €		
TOTAL	42 398,48 €	TOTAL	42 398,48 €

2022-04-15 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES ROCHES BLANCHES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe Lotissement Les Roches blanches, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
042 - Opérations d'ordre entre sections - Stocks	368 499,73 €	011- Charges à caractère général	355 769,73 €
043 - Opérations d'ordre dans la section	1 000,00 €	042 - Opérations d'ordre entre sections - Stocks	11 730,00 €
002 - Excédent antérieur reporté	0,00 €	023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €
TOTAL	369 500,73 €	TOTAL	369 500,73 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
16 - Emprunts de dettes assimilées	368 499,73 €		
040 - Opérations d'ordre entre sections - Stocks	11 730,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections - Stocks	368 499,73 €
021 – Virement de la section fonctionnement	0,00 €	001 - Déficit antérieur reporté	11 730,00 €
TOTAL	380 229,73 €	TOTAL	380 229,73 €

2022-04-16 CONVENTION VENDEE EAU POUR LE LOTISSEMENT LES ROCHES BLANCHES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de :

- ACCEPTER les termes de la convention telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2022-04-17 CONVENTION SYDEV POUR LE LOTISSEMENT LES ROCHES BLANCHES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de :

- ACCEPTER les termes de la convention telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2022-04-18 CONVENTION SYDEV : REMPLACEMENT D'UN POINT LUMINEUX AU VIGNAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de :

- ACCEPTER les termes de la convention telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2022-04-19 CONVENTION SYDEV : PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de :

- ACCEPTER les termes de la convention telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2022-04-20 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de :

- D'ADHERER au service « Gestion du risque chômage pour le secteur public » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter du 11 avril 2022,
- DE DONNER mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de la collectivité,
- D'AUTORISER M. Le Maire à signer les conventions,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au Centre de Gestion au titre de la présente prestation et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer ce règlement en application desdites conventions.

2022-04-21 REGLEMENTATION GENERALE SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de :

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

- D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités,
- DE NOMMER le Syndicat e-Collectivités comme personne morale en tant que DPO de la collectivité,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

2022-04-22 TRÉSORERIE : VOL DE PRODUITS DIVERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

D'ENGAGER la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur, le déficit constaté est justifié par un vol avec effraction de la régie, et les dispositions ont été prises pour limiter le numéraire et le transmettre au comptable public au jour le jour afin d'atténuer encore plus les risques de vol,

D'EMETTRE un avis favorable à la demande de remise gracieuses formulée par la régisseuse de la régie communal de Rives d'Autise,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre en charge par le budget communal les régularisations comptables à hauteur de 23,25 €.

2022-04-23 REMBOURSEMENT DE LA PART D'UN PARTICULIER SUITE A UN SINISTRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document comptable permettant d'encaisser ce chèque d'un montant de 1 126,56 €, sur le budget communal, au compte « titre en produit exceptionnel » au 7788.

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR :

2022-04-24 LOGEMENT COMMUNAL 4 RUE DES MALEONS – CONTRAT DE LOCATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'ATTRIBUER le logement sise 4 rue des Maléons, à Madame Nathalie ALIZEE pour une durée de 1 an, avec un loyer mensuel de 550 € ;
- De MANDATER le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce contrat de location.

2022-04-25 ACQUISITIONS FONCIERES : TERRAINS FAMILLE TROUVE A NIEUL SUR L'AUTISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'APPROUVER l'acquisition au prix de 2 € le m² des parcelles cadastrées suivantes :

- section AM n°17 d'une superficie de 534 m² au prix global de 1 068 € (mille soixante huit euros),
- section AM n°18 d'une superficie de 534 m² au prix global de 1 068 € (mille soixante huit euros),
- section AM n°19 d'une superficie de 5 705 m² au prix global de 11 410 € (onze mille quatre cents dix euros),

PRECISER que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget primitif 2022,

MISSIONNER Maître BILLON-MICHAUD, Notaire pour le suivi de ce dossier,

PRENDRE en charge les frais notariés et annexes liés à cette affaire,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document utile à l'application de la présente décision.

2022-04-26

FIXATION D'UN LOYER MIS A DISPOSITION DE MADAME CAROLE HENRY POUR LE LOCAL DU 12 PLACE DU FORAIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE FIXER le loyer à 125 € par mois charges comprises à compter du 1^{er} mai 2022 pour la mise à disposition du local au 12 place du Forail à Madame Carole HENRY,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition avec ladite association ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie.